

## Compte-rendu de réunion

Mercredi 19 novembre 08, 16h15  
Parc des Oiseaux  
Villars-les-Dombes (01)

### Objet :

## **DEUXIEME REUNION DE LA COMMISSION « ACTIVITES ECONOMIQUES » DU GROUPE DE REFLEXION SUR LA DOMBES**

### Ordre du jour :

Exposer les préconisations de deux Chartes de Parc Naturels Régionaux, l'un subissant une forte pression urbaine (Haute-Vallée de Chevreuse) et l'autre connaissant un contexte agri-environnemental comparable à la Dombes (Brenne).

### Présents et excusés:

*Présents :* Cf. liste de présence jointe.

*Excusés :* Fédération Départementale de Pêche  
Communauté de communes Centre-Dombes

### Déroulement :

#### **1. Accueil et discours d'ouverture du Président de la commission**

M. Gilbert LIMANDAS, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, Président de la commission « Activités économiques » du Groupe de réflexion sur la Dombes, ouvre la séance. Il présente les deux chartes qui vont être étudiées, en rappelant les contextes des territoires.

#### **2. Présentation des diaporamas « Examen de deux Chartes de PNR »**

M. Sébastien TOURNIER, chargé de mission au Conseil général de l'Ain, présente le diaporama « Etude de la Charte du PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse » aux membres de la commission.

M. LIMANDAS, suite à cette présentation, indique qu'il est intéressant de mettre en parallèle ces actions et celles déjà menées dans la Dombes, et de tenter de mesurer la valeur-ajoutée. Il précise que nombre d'actions présentées sont déjà existantes, et les structures qui les coordonnent sont déjà en place.

M. Bernard GIL, Président de la Communauté de communes Chanstrival, indique que sur une partie de la Dombes, le CDRA Dombes-Val-de-Saône-Sud mène de nombreuses actions présentées dans cette charte, avec du personnel déjà en place. Selon lui, l'outil PNR mérite d'être étudié de manière sérieuse, mais il faut faire très attention au problème de l'empilement des structures. Il n'est pas question en revanche de remplacer les structures existantes, mais l'objectif est plutôt de fédérer les acteurs pour ne pas faire des actions au coup par coup.

M. Fabrizio CECCARELLI, chargé de mission au SCOT de la Dombes, indique qu'un SCOT peut être intégré à un PNR.

M. Patrice MORANDAS, Président de la Communauté de Commune Chalaronne-Centre, demande à connaître les impacts sur l'agriculture suite à la mise en place de la démarche PNR.

M. TOURNIER lui répond que la pression foncière a nettement diminué en Haute-Vallée de Chevreuse, depuis la création du PNR. La conservation des milieux agricoles a donc été l'un des principaux apports du PNR. En terme de valorisation, plusieurs producteurs bénéficient du label « Marque-Parc ».

M. LIMANDAS, pour se rendre compte des actions conduites par l'outil, souhaite se rendre sur place, en Brenne, afin de rencontrer les acteurs de terrain et évaluer les avantages qu'offre un PNR.

M. Pierre CORMORECHE, Président de la CMA de l'Ain, indique qu'il faut se poser les bonnes questions, et notamment déterminer les enjeux économiques du territoire.

M. André PHILIPPON, Vice-président du Conseil Général de l'Ain en charge de l'Environnement et du Développement Durable, répond qu'il s'agit peut-être d'un aspect à étudier plus tard.

M. Arnaud De LORIOU, représentant du syndicat de la propriété rurale, estime qu'il s'agit réellement d'un enjeu de fond.

M. Ali BENMEDJAHED, Maire de Chalamont, ajoute qu'il est nécessaire de travailler en gardant une vision prospective. Dans le même sens, il faut étudier les limites d'un éventuel PNR au niveau économique.

M. PHILIPPON rappelle que ce sont aux locaux de fixer les préconisations inscrites dans la charte.

M. LIMANDAS estime que de nombreux outils existent déjà sur le territoire de la Dombes et craint un pilotage régional des actions. Il donne l'exemple du CDRA, dont les actions sont conditionnées par l'avis du Conseil Régional.

M. Joseph-Pierre SEVE, Vice-président de Dombes Qualité, rappelle que les actions inscrites dans les chartes sont celles que les locaux veulent bien s'imposer. Il évoque également le manque de coordination des CDRA sur le territoire de la Dombes.

M. GIL annonce qu'il faut « commencer par un bout », et définir les soucis économiques du territoire. Il donne l'exemple de l'industrie bien présente en Dombes, et évoque sa crainte d'un pilotage de la Région.

M. SEVE déclare qu'un PNR pourrait apporter une certaine mutualisation des richesses territoriales.

M. LIMANDAS annonce que c'est souvent les communes les plus pauvres qui sont pour la solidarité.

M. Paul MOREL, représentant du syndicat des propriétaires et exploitants d'étangs, fait part de ses craintes concernant l'avenir économique de la pisciculture dombiste. D'après lui, on est à l'heure actuelle loin des résultats escomptés.

M. LIMANDAS rappelle que la problématique des espèces invasives est traitée dans la commission « Environnement » du groupe de réflexion sur la Dombes.

M. De LORIOU estime que l'étang est réellement la spécificité de la Dombes, et que si l'on décide de réaliser un état des lieux et un objectif, l'étang doit être un point de départ et une véritable base de travail.

M. PAYET-PIGEON enchérit et évoque l'image de la Dombes que représente l'étang.

M. Jean-Claude REY, Vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, explique qu'en effet, les étangs et l'activité de production associée ne sont pas assez mis en avant. D'après lui, si dans une dizaine d'années rien n'est fait, il n'y aura plus de pisciculture en Dombes.

M. MORANDAS s'interroge sur les effets d'un PNR pour les zones d'étangs.

M. TOURNIER, présente le diaporama « Etude de la Charte du PNR de la Brenne » aux membres de la commission.

M. PAYET-PIGEON annonce que le territoire de la Brenne n'est pas totalement comparable à la Dombes, du fait de l'absence de ville proche et d'un paysage surtout bocagé. Il souligne qu'à l'époque de la rédaction de la charte, certaines préconisations avaient été imposées aux exploitants d'étangs.

M. SEVE ajoute que la pisciculture est également différente, dans le sens où les producteurs peinent à mettre en culture les étangs lors des assecs. Il déclare également que si certaines zones contiennent de la céréaliculture à l'ouest de la Brenne, on y trouve beaucoup moins de grandes cultures qu'en Dombes.

M. CORMORECHE remarque que sur les 4 grands axes économiques présentés dans la Charte, tous les outils existent déjà en Dombes, portés notamment par les chambres consulaires. En termes de formation, les outils existent depuis longtemps, mais ne parviennent pas à intéresser beaucoup de personnes. Il donne également comme exemple le point de vente de Villars.

M. SEVE rappelle que la Charte date de 1998, et qu'à l'époque toutes ces actions étaient innovantes. Il ajoute également qu'une charte est unique, et qu'il s'agit d'un moyen de faire évoluer un territoire dans le bon sens.

M. LIMANDAS indique qu'il faut trouver des solutions pour préserver le potentiel de production de la pisciculture en Dombes. En Brenne, selon lui, ils n'ont pas trouvé la solution.

M. Olivier EYRAUD, Conseiller général de Reyrieux, trouve que les chartes présentées sont creuses et vides. Il demande à être convaincu de l'utilité d'un éventuel PNR.

M. PHILIPPON répond qu'une charte de PNR est un outil « à la carte », qui permet à chaque territoire de définir ses propres préconisations. Le but est réellement de pouvoir construire « ce que l'on veut ».

Mme Véronique GAMON, chargé de mission économie-tourisme à la Communauté de commune Saône-Vallée, trouve que l'approche par groupe de travail manque de transversalité, et trouve que le choix du groupe de réflexion d'étudier des chartes n'est pas forcément judicieux, dans le sens où il s'agit plutôt de la phase finale d'une étude de ce type.

M. PHILIPPON rappelle que le choix des groupes de travail a été fait par M. Charles de la VERPILLERE, lors de son mandat de Président du Conseil Général de l'Ain, fin 2007.

M. GIL rappelle que les principaux PNR sont nés dans des zones en désertification, ce qui n'est pas le cas de la Dombes, qui reste un secteur peu sinistré en terme économique.

M. MORANDAS annonce que l'aspect économique pourrait être abordé à travers l'angle de la pisciculture de manière élargie. Il se demande également comment l'on peut s'assurer qu'un PNR pourrait ne pas apporter de contraintes supplémentaires au commerce, à l'artisanat, à l'industrie...

M. Patrick BOURASSAUT, Directeur du syndicat mixte Cap 3B, insiste sur les différences entre un PNR et un CDRA. Le PNR est fondé sur l'identité d'un territoire, et n'aborde pas les mêmes objectifs territoriaux qu'un CDRA, qui est plus axé sur des logiques de bassin de vie. De plus, l'outil PNR fait un lien entre l'urbanisation et le territoire. Il pourrait s'agir d'un outil adapté du fait des potentialités de la Dombes, qui peuvent réellement être valorisées.

M. Yves CLAYETTE, Conseiller Général de Châtillon-sur-Chalaronne, indique que quelle que soit la structure, ce sont les hommes qui font l'efficacité. Il donne l'exemple du Parc-des-Oiseaux et des différences que l'on peut observer entre deux équipes. Il remarque que toutes les personnes présentes sont très attachées au territoire de la Dombes ; d'après lui il ne manque pas forcément d'outils mais plutôt d'occasions de travailler ensemble. Il évoque ensuite le dynamisme du territoire, et s'interroge sur l'éventuelle limitation de la croissance qui pourrait émaner d'un PNR. Enfin, il demande pour quelles raisons l'on devrait se fédérer sur le territoire.

M. LIMANDAS demande à avoir un retour d'expérience, et d'étudier qui, où, et qu'est ce qui a marché pour d'autres territoires.

M. EYRAUD se dit prêt à se rendre en Brenne pour se rendre compte réellement de la portée de l'outil.

M. PHILIPPON exprime le souhait de réaliser des réunions publiques dans les cantons afin d'informer les maires sur l'outil Parc Naturel Régional, ainsi que de réunir les membres des commissions en réunion plénière pour faire un premier bilan de ces premières réunions thématiques.

Il est également décidé de réaliser un état des lieux actuel des actions qui sont déjà menées sur le territoire de la Dombes, ainsi que les moyens humains présents et les budgets prévus. L'objectif est de repérer les actions qui existent, d'identifier les carences pour pouvoir y répondre et coordonner l'ensemble. Les services du Conseil Général et des Chambres Consulaires s'en chargeront.

De plus, en 2009, un déplacement dans d'autres PNR pourrait être prévu.

M. LIMANDAS remercie les participants et clôt la réunion.

---